

Réforme constitutionnelle et régionalisation avancée : quelles perspectives pour le Maroc ?

Par Tawfik MOULINE

*Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES)
Royaume du Maroc*

Article paru dans la Revue de la Défense française – 6 avril 2011

D'une portée inédite dans le voisinage maghrébin et arabe, la réforme constitutionnelle globale, annoncée par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI dans Son Discours, adressé à la nation le 9 mars 2011, constitue l'aboutissement d'un processus de réformes économiques, politiques et sociales, entamé depuis le début des années 80.

L'achèvement de la stabilisation macro-économique, à l'issue du programme d'ajustement structurel, a ouvert la voie, durant les années 90, à de nombreuses réformes axées, entre autres, sur la modernisation du système financier et fiscal, le renforcement de la concurrence et l'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire des affaires. De plus, plusieurs accords de libre-échange ont été conclus avec des partenaires clés en vue de favoriser l'intégration du Maroc aux circuits d'échanges et d'investissements internationaux.

La révision de la constitution en 1996 a permis l'instauration de l'alternance politique en 1998 et la mise en œuvre, dès 2004, du processus de réconciliation nationale, ayant eu l'adhésion des forces vives de la nation, avec l'objectif d'exhumer le passé pour mieux préparer l'avenir. Les réformes sociales ont été accélérées, selon une optique qui met l'être humain au cœur des préoccupations de développement. D'importantes réformes sociétales ont été menées relatives, notamment au code de la famille, à l'initiative nationale de développement humain qui est un chantier de règne, au champ religieux et à l'harmonisation de la législation nationale avec les conventions internationales, telles que celles sur la torture et les droits de l'enfant.

Grâce à sa vocation de pays réformateur, le Maroc a pu accéder, depuis octobre 2008, au statut avancé dans ses relations avec l'Union Européenne. La feuille de route du statut avancé préconise un alignement du dispositif juridique et réglementaire du Maroc sur l'acquis communautaire, ce qui permettra au pays d'accroître sa compétitivité et de renforcer sa capacité de résilience aux chocs exogènes.

La décennie 2000 s'est clôturée avec la mise en place d'une commission chargée de réfléchir à un modèle de régionalisation avancée, adapté aux spécificités marocaines et avec l'annonce, en mars 2011, d'une révision constitutionnelle globale.

Fondée sur la sacralité des valeurs qui font l'unanimité de la nation, cette réforme constitutionnelle s'articule autour de sept principes fondateurs dont, notamment, la consécration constitutionnelle de la pluralité de l'identité marocaine au cœur de laquelle figure l'amazighité comme patrimoine commun, la consolidation de l'Etat de droit et des institutions, l'érection de la justice au rang de pouvoir indépendant, la consolidation du principe de séparation et d'équilibre des pouvoirs, (parlement issu d'élections libres et sincères, gouvernement émanant de la volonté populaire, consécration du principe de nomination du premier ministre au sein du parti politique, arrivé en tête des élections de la chambre des représentants, renforcement du statut du premier ministre en tant que chef du pouvoir exécutif...), la consolidation du rôle des partis politiques, la moralisation de la vie publique, la constitutionnalisation des instances en charge de la bonne gouvernance, des droits de l'Homme et de la protection des libertés (Extraits du Discours Royal du 9 mars 2011).

Dans sa dimension régionale, la réforme constitutionnelle vise à conférer à la région la place qui lui échoit dans la Constitution, en envisageant, en particulier, l'élection des conseils régionaux au suffrage universel direct, l'attribution aux présidents des conseils régionaux du pouvoir d'exécution des délibérations desdits conseils, en lieu et place des gouverneurs et des walis, la refonte de la composition et des attributions de la chambre des conseillers, dans le sens de la consécration de sa représentativité territoriale des régions. La participation de la femme à la gestion des affaires régionales et, d'une manière générale, à l'exercice des droits politiques sera renforcée.

Dans cette nouvelle optique de développement, toutes les régions, à leur tête les provinces du Sahara marocain, auront l'opportunité de déployer leurs propres avantages pour satisfaire les demandes locales, en s'appuyant sur des institutions, issues d'élections crédibles et fonctionnant sur la base des principes de bonne gouvernance. L'objectif ultime étant de mettre en place un modèle régional marocain, fondé sur des « régions économiquement et géographiquement complémentaires et socialement et culturellement harmonieuses ».

La réforme constitutionnelle et sa dimension régionale permettront de résoudre deux nœuds-leviers du futur, identifiés dans le rapport « Perspectives du Maroc à l'horizon 2025 », élaboré dans le cadre du rapport du cinquantenaire sur le développement humain, à savoir la gouvernance et le développement territorial. La résorption de ces nœuds donnera au Maroc la possibilité de rompre avec le scénario tendanciel, somme toute, très en deçà des aspirations et des potentialités du pays. En tant que percée stratégique, elle repoussera la frontière entre le possible et l'impossible et facilitera la concrétisation du scénario souhaitable : une société démocratique plus égalitaire, valorisant la diversité culturelle et ouverte sur le monde.

Favorisant la construction d'un Maroc des régions, apte à relever les défis du 21^{ème} siècle, la réforme constitutionnelle globale, dans le cadre d'une régionalisation avancée, offre de grandes perspectives au Maroc dont il faut citer, en particulier :

- l'accélération de la transition d'une société de liens à une société de droits, à travers l'institutionnalisation des relations entre Etat, régions et citoyens.
- le renforcement de la gouvernance locale pour réhabiliter les territoires et les rendre maître de leur destin.
- l'approfondissement de la territorialisation des politiques publiques pour maximiser l'impact des projets de développement économique et social.
- la mise à niveau des partis politiques pour qu'ils jouent pleinement leur rôle en matière d'implication des populations dans la chose politique et l'encadrement de celles-ci.
- la réussite du chantier de réformes liées au statut avancé Maroc-Union Européenne, notamment la convergence réglementaire et normative par rapport à l'acquis communautaire et la réhabilitation des régions marocaines pour qu'elles soient en mesure de tirer profit des instruments de la coopération décentralisée avec leurs homologues européennes.